Fiche Descriptive de la Formation MAC VIDEOPROTECTION



Intitulé de la formation :

Maintien et Actualisation des Compétences d'Opérateur en Vidéoprotection

Objectifs de la formation :

Cette formation continue (Maintien et Actualisation des Compétences) permet le renouvellement des demandes de Cartes Professionnelles des employés des métiers de la sécurité privée, pour l'activité de vidéoprotection.

Qualification visée : Carte professionnelle Opérateur en Vidéoprotection.

Prérequis:

- Être titulaire d'une carte professionnelle "Opérateur de vidéoprotection " en cours de validité ou une autorisation préalable du CNAPS.
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française (niveau B1 minimum).
- Être majeur (18 ans minimum)
- Compétences de base en informatique recommandées.

Durée de la formation :

- Durée de la formation : 31 heures
- Horaires: Du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 (8 heures par jour).

Modalités et délais d'accès :

- Inscriptions : Ouvertes toute l'année, sous réserve des places disponibles.
- Délais d'accès: Entre 2 à 4 semaines après la validation de l'inscription et la réception des documents nécessaires.
- Modalités d'accès : Entretien individuel préalable pour valider les prérequis et définir les objectifs du candidat.

Tarifs:

- Coût total de la formation : 950 € net de TVA
- Modalités de paiement : Possibilité de paiement en plusieurs fois, Pôle Emploi, ou autres organismes. Non éligible au CPF.
- Effectif: 12 personnes maximum

CENTER

Contacts:

Responsable de la formation : Mme NIVEAUX Émeline

• Email: contact@tonnerre-formation.com

Téléphone : 05 59 55 71 61

Adresse: TONNERRE FORMATION, 15 ter rue Pierre Semard 40220 TARNOS

• Site web: <u>www.tonnerre-formation.com</u> / <u>www.tonnerre-asra.fr</u>

Méthodes mobilisées :

- Approche pédagogique : Formation mixte avec cours théoriques, exercices pratiques sur logiciels de vidéoprotection, et simulations d'incidents.
- Outils pédagogiques : Supports numériques, systèmes de vidéosurveillance, simulations interactives.
- Intervenants : Professionnels expérimentés dans le domaine de la vidéoprotection et de la sécurité.

Modalités d'évaluation :

• Évaluation continue : Contrôles de connaissances, exercices pratiques, et participation en classe.

Accessibilité aux personnes handicapées :

- Le centre de formation est conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Des adaptations pédagogiques sont possibles pour les personnes en situation de handicap. Merci de nous informer de toute nécessité particulière lors de l'inscription.

Le programme :

Module juridique (4 heures) • Actualisation des connaissances juridiques relatives aux grands principes encadrant le métier d'opérateur de vidéoprotection et la déontologie professionnelle

Module opérationnel et pratique (20 heures) · Actualisation des pratiques opérationnelles ;

- Connaître l'évolution des menaces ;
- Analyser des comportements à risque ;
- Repérer et analyser les comportements à risques ;
- Maîtrise des outils de travail;
- Connaître les différentes technologies
- Maîtriser les techniques de maintenance de premier niveau ;
- Connaître les principales causes de panne.
- Module prévention des risques terroristes (4 heures) Détecter et prévenir- les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects
- Reconnaître les comportements suspects (le profiling)
- Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale
- Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Alerter les secours
- Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation aux services de secours

Principes de la République (3 heures) : les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ; les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ; l'État de droit et le respect de l'ordre public.

